

## Roms et voyageurs: les discriminations persistent en France, déplore le Conseil de l'Europe

Date : 30 septembre 2014



*« Malgré les efforts déployés pour mettre en oeuvre le principe d'égalité en France, les discriminations persistent », notamment pour les Roms et les « gens du voyage », a estimé le 26 septembre le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks à l'issue d'une mission de cinq jours dans ce pays.*



« Ceci démontre qu'un nombre d'engagements majeurs de la République ne sont toujours pas tenus dans ce domaine crucial pour la cohésion sociale et les droits de l'homme », a-t-il déploré. « La classe politique, tant au niveau national que local, a une responsabilité particulière en matière de lutte contre l'intolérance et les discriminations. Ses membres ne doivent pas seulement s'abstenir de tout propos stigmatisant ou discriminatoire. Ils doivent aussi condamner clairement et fermement tous les propos haineux et promouvoir l'égalité », relève-t-il dans un communiqué. « Les immigrés et les demandeurs d'asile subissent de plein fouet l'intolérance et doivent, en outre, affronter des conditions de vie très difficiles », souligne-t-il, se disant « très inquiet de constater que de nombreux demandeurs d'asile ainsi que des mineurs isolés étrangers », dont de nombreux Roms, « ne bénéficient pas des conditions minimales d'accueil et se retrouvent dans des dispositifs d'hébergement d'urgence inadaptés à leur

situation, voire à la rue ». »Les Roms migrants sont, eux aussi, particulièrement victimes de l'intolérance » alors qu'il « s'agit pourtant d'une population réduite – moins de 20 000 personnes sur l'ensemble du territoire français – et apparemment stable depuis de nombreuses années », souligne le commissaire aux Droits de l'Homme. »Il faut mettre un terme aux évacuations forcées de bidonvilles non accompagnées de solutions durables d'hébergement car ces évacuations ne font que déplacer et amplifier les problèmes. Il est, en outre, impératif de donner la priorité à l'accès de tous les enfants Roms à l'école. Il n'est pas acceptable que dans un campement comme celui où je me suis rendu à Marseille, aucun des 25 enfants qui y vivent depuis près de deux ans ne soit scolarisé, » a-t-il ajouté. M. Muiznieks s'est également inquiété de la situation des « gens du voyage », qui continuent à rencontrer d'importantes difficultés du fait du nombre insuffisant d'aires d'accueil, malgré l'existence, depuis 1990, d'une loi visant à assurer la mise à disposition de telles aires ». Il a « encouragé les autorités à s'assurer que les communes respectent leurs obligations en la matière et à poursuivre les réformes en vue de l'abolition des dispositions dérogatoires au droit commun, comme celles concernant le livret de circulation et la commune de rattachement, qui s'appliquent encore aux Gens du voyage ». Et ce malgré l'abolition partielle fin 2012 par le Conseil constitutionnel du statut d'exception des « gens du voyage » datant de 1969. Le Commissaire doit publier prochainement un rapport sur sa visite en France. Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg, est la principale organisation de défense des droits de l'Homme du continent. Sur ses 47 Etats membres, 28 appartiennent aussi à l'Union européenne.

Isabelle Ligner